

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – RÉSOLUTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
26.031	16.06.2026	10:19	
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 03.09.2026			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Bureau du Conseil général de La Chaux-de-Fonds
Titre : Limitation des copies papier des objets de séance du Conseil général
Contenu : Le bureau propose : La réduction des copies papier distribuées lors des séances du Conseil général : Les objets de séance du Conseil général seront principalement partagés via un accès sécurisé en ligne, accessible à tous les membres. Lors des séances du Conseil général, une dizaine de copies papier par objet sera imprimée, disponible à l'entrée de la salle (par exemple) pour les personnes préférant ce format, qui n'ont pas accès aux outils numériques ainsi qu'au public. Mise en œuvre : La faisabilité technique a été discutée avec la chancellerie et est réaliste. À terme, l'outil pourrait aussi être déployé pour les commissions afin de centraliser les données et documents qui concernent le Conseil général sur une seule plateforme. Les objets déposés en cours de séance (amendements, etc.) seront publiés instantanément sur la plateforme sécurisée, permettant une réactivité optimale : plus d'attente de copie à réaliser lors d'un dépôt en cours de séance, mise à jour immédiate, ... L'accompagnement des membres : Une éventuelle formation rapide pourra être proposée aux membres du Conseil général voire à terme des commissions pour faciliter l'utilisation de la plateforme. Le public aura toujours accès aux documents en version papier sur place.
Développement (commentaire – ne sera pas intégré à l'ordre du jour) : La production et la distribution systématique de copies papier des objets de séance (environ 50 copies par objet, en moyenne 5 objets par session et 10 sessions par an : 2500 pages) représentent un coût environnemental et logistique non négligeable. Les copies papier prennent du temps, la suppression de celles-ci feraient gagner du temps. Les outils numériques sécurisés permettent désormais un partage efficace et immédiat des documents, réduisant ainsi l'empreinte écologique et les coûts associés. Des outils permettant le partage en ligne des documents existent dans d'autres communes ainsi que pour le Conseil communal. Selon les informations transmises par la Chancellerie il est techniquement réalisable pour le Conseil général ainsi que pour les commissions, sans coût supplémentaire L'accès aux informations, les soirs de Conseil Général, sera aisée au vu du nombre d'ordinateurs se trouvant sur nos pupitres, quitte à partager l'information avec sa voisine ou son voisin. Malgré cette transition, il est essentiel de ne laisser personne de côté : une dizaine de copies papier par objet restera disponible, tant pour le public que pour les membres du Conseil qui préfèrent ce format. La diffusion numérique permet une réactivité accrue : les objets déposés en cours de séance (amendements, modifications, etc.) peuvent être partagés instantanément avec l'ensemble des membres. Ce n'est que dans ces

moments que le format papier ne sera pas distribué. L'accès à l'écran d'une voisine ou d'un voisin sera nécessaire. L'installation d'un grand écran n'est pas à envisager, le coût écologique serait immédiatement très négatif.

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : **Non**

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) : Frédéric Vaucher

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Mathilde Reverchon	Laurent Duding	Vincent Pittet
Jean-Jacques Tritten	Julie Perret	Laure Houlmann

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch